

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 5 (1893)
Heft: 1-2

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Genève, le 14 janvier 1893.

Monsieur E. Demole, directeur de la *Revue de photographie*, Genève.

Monsieur,

Dans le numéro de décembre de votre honorable journal a paru au sujet de l'Exposition projetée pour cette année dans notre ville, un article que je ne puis laisser passer sans importantes rectifications.

Je regrette en premier lieu que vous ayez puisé vos renseignements dans une publication particulière n'ayant aucune attache officielle avec notre comité et je puis vous donner l'assurance que lorsque des décisions fermes auront été prises au sujet de l'Exposition, elles seront immédiatement et officiellement communiquées aux divers journaux photographiques.

Il n'est point exact de dire que la Société des photographes suisses ait écarté les autres sociétés photographiques de notre pays. Bien au contraire, dans la réunion préparatoire, tenue à Bienne le 7 novembre dernier, il a été décidé que l'Exposition serait organisée *avec le concours* de toutes les sociétés photographiques suisses. Chacune de ces sociétés sera invitée à désigner un délégué pour participer aux travaux d'organisation. Il en est de même de l'admission des amateurs étrangers. Il avait, il est vrai, été exprimé la crainte que l'insuffisance des locaux disponibles (ils ne sont pas si faciles à trouver que vous paraissez le croire), ne force la commission à prendre cette mesure, mais c'est seulement dans la prochaine séance qui aura lieu à Genève, le 6 février prochain, qu'une décision définitive sera prise.

Il était donc un peu tôt pour sonner la trompe d'alarme. Nous comptons sur le concours de tous et nous espérons qu'il ne nous sera pas refusé.

Dans la dernière partie de votre article, vous persiflez notre association dont les bienfaits se réduiraient selon vous à la dégustation d'une quantité plus ou moins considérable de bière. Vous devriez vous souvenir que la plupart des sociétés de notre Suisse, sans distinction de but ou d'origine, ont dans leurs réunions plénières leur petit moment consacré, selon les régions, à Bacchus ou à Gambrinus ; les sociétés d'amateurs ne sont point exemptes de cette faiblesse, les comptes rendus des séances de Lausanne et de Genève permettant de juger que le verre et la fourchette ont joué un rôle au moins aussi actif que la théorie pure. Dans notre modeste association, ces heureux moments n'arrivent qu'après de longues séances où se discutent les intérêts de notre profession et l'organisation du travail dans nos ateliers ; ces questions de règlements d'apprentissage, d'examens de capacité pour les ouvriers ou de protection contre les contrefacteurs peuvent paraître dénués d'intérêt pour MM. les amateurs, mais elles n'en constituent pas moins des sujets d'une haute importance pour nous ; les résultats favorables déjà obtenus sont si évidents, qu'ils nous aideront à nous consoler de la boutade que vous vous plaisez à diriger contre notre humble corporation.

Comptant sur votre obligeance pour l'insertion de ces lignes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

A.-E. PRICAM,

Président de l'Association des photographes suisses.

Nous accueillons volontiers la lettre de notre honorable correspondant, car nous ne pensions nullement avoir pu

le blesser. L'Association des photographes de profession rend des services très réels à ses membres et nous avons cru le reconnaître en disant que chaque année elle se réunissait dans l'une ou l'autre ville de notre pays pour y traiter des questions administratives. Le récit de la partie bachique ne vient point de nous, mais d'un membre même de l'honorable association. En le reproduisant, nous avons seulement voulu égayer nos lecteurs, mais nullement aux dépens de la société dont M. Pricam est l'honorable président.

Quant à l'Exposition de photographie, qu'elle ait lieu avec ou sans la participation des amateurs de l'étranger, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour qu'elle ait le plus de succès possible.

BOITE AUX LETTRES

QUESTION

Cuvettes à double compartiment.

Ne serait-il pas possible de créer des cuvettes à deux compartiments pour le développement des clichés précieux ou difficiles ?

Actuellement, lorsqu'on désire passer les plaques dans un bain faible et ensuite dans un bain énergique, il faut employer deux cuvettes ; elles prennent beaucoup de place et il est presque impossible de les agiter simultanément quand il faut surveiller en outre les cuvettes de lavage et de fixage.

Si ces cuvettes existent, où peut-on s'en procurer et à quel prix ?

Ch. H.